



## PRIX JEAN RENOIR DES LYCÉENS 2021

### *Document d'information à destination des enseignants*

Le Prix Jean Renoir des lycéens est né en septembre 2011 sous le nom de Prix national lycéen du cinéma. En septembre 2012, il a rebaptisé Prix Jean Renoir des lycéens grâce à l'aimable autorisation des ayants-droits du cinéaste. Le Prix Jean Renoir des lycéens est une action organisée par le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le CNC, la Fédération nationale des cinémas français, les CEMEA, réseau Canopé, les Cahiers du cinéma et la revue Positif.

Le Prix Jean Renoir des lycéens est au cinéma ce que le Prix Goncourt des lycéens est à la littérature. Il s'agit d'un prix attribué par un jury de lycéens à un film choisi parmi sept films européens ou internationaux présélectionnés par un comité de pilotage national.

Ce comité de pilotage national est composé de représentants de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de l'inspection générale de l'éducation nationale, des CEMEA, du CNC et de la Fédération nationale des cinémas français. Le Prix Jean Renoir des lycéens met l'accent sur l'engagement des lycéens en tant qu'acteurs et membres de jury. Il cherche à stimuler leur intérêt pour la création cinématographique contemporaine et pour la projection des films en salle. Il vise également à stimuler leur capacité à émettre un jugement critique sur une œuvre ainsi qu'à confronter leur point de vue avec ceux de leurs camarades et à argumenter.



PRIX JEAN RENOIR  
DES LYCÉENS 2020-2021

LES LYCÉENS ÉLISENT  
LEUR FILM DE L'ANNÉE

## Sélection des classes

---

Le Prix Jean Renoir des lycéens est à destination des classes de lycées déjà inscrits ou s'inscrivant à la rentrée 2020 dans le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma ». Il s'adresse prioritairement aux classes de zones rurales, péri-urbaines ou relevant de l'éducation prioritaire et aux classes de lycées professionnels. Les classes candidates ne doivent pas bénéficier d'une option cinéma ou d'un autre dispositif cinéma.

Les DAAC proposent au comité de pilotage national une sélection ordonnée de **trois classes** de profils différents (niveau, localisation géographique, type d'établissement, profil des élèves, etc.). Le comité de pilotage national sélectionne **une à trois classes par académie** comme membres du jury du Prix, sur proposition des DAAC. Le choix final, et notamment le nombre de classes par académie, est arrêté en veillant à ce que les publics prioritaires soient suffisamment représentés.

44 classes ont participé à l'édition 2019-2020, dont 20 lycées professionnels.

## Déroulement du Prix

---

De septembre 2020 à mai 2021, les classes retenues comme membres du jury assistent à la projection en salle des sept films européens et internationaux issus de l'actualité cinématographique (en exploitation, sauf exception, entre août 2020 et avril 2021). Le visionnement de ces œuvres se fait dans la salle partenaire de l'établissement

En **mai 2021**, deux délégués par classe, élus par leurs pairs, participent à une rencontre nationale avec des critiques, des artistes et des professionnels du cinéma et défendent le choix de leur classe. A l'issue de cette rencontre, le film lauréat est choisi en privilégiant la discussion et l'échange.

La liste des classes et des salles participant au Prix est en ligne sur le site qui lui est dédié: <https://eduscol.education.fr/pjrl/actualites/la-liste-des-etablissements-selectionnees-pour-le-prix-jean-renoir-des-lyceens-2021-est-en-ligne>

La liste des quatre premiers films sélectionnés sera publiée sur le site de septembre à novembre 2020. La liste de trois derniers films sera arrêtée à la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021.

## Calendrier de l'édition 2020-2021

---

- **juin 2020** : retours des candidatures en ligne sur le site de la DGESCO
- **juin** : retour des candidatures académiques validées par les DAAC
- **début septembre** : diffusion du titre du premier film sélectionné
- **septembre - novembre** : diffusion de la liste des trois films sélectionnés suivants
- **décembre - janvier 2021** : diffusion de la liste des trois derniers films sélectionnés
- **15 mars** : date limite de dépôt des critiques des 4 premiers films concourant pour le "Prix de la critique"
- **15 avril** : date limite de dépôt des critiques des 3 derniers films concourant pour le "Prix de la critique"
- **mai** : rencontre avec les réalisateurs et cérémonie de remise du Prix

## Organisation des projections

---

Les films sont visionnés par les élèves dans la salle partenaire de l'établissement appartenant au réseau « Lycéens et apprentis au cinéma », dans le cadre de la programmation publique du cinéma. En accord avec l'exploitant, des projections spécifiques peuvent cependant être organisées, lorsque le film sélectionné ne fait pas partie de la programmation du cinéma ou lorsqu'il n'est plus à l'affiche. Il est important que de telles séances spécifiques soient exceptionnelles.

Il est hautement souhaitable que les élèves visionnent les films avec l'ensemble de leur classe. Les dates et horaires des séances sont définis conjointement par l'exploitant et l'enseignant en charge de la classe sélectionnée dans un esprit de dialogue et de prise en compte des contraintes de chacun.

Lorsqu'il n'est pas possible d'organiser une projection pour l'ensemble des élèves participants, ces derniers peuvent assister individuellement aux séances en dehors de leurs heures de cours, à condition de rédiger une critique du film qu'ils ont vu.

L'ordre de projection des films est indifférent. Il est décidé conjointement par l'exploitant et l'enseignant, en fonction de leurs contraintes et en veillant, autant que possible, à éviter les projections spéciales. La seule exigence est que fin avril 2021, l'ensemble des élèves participant au Prix ait visionné les sept films sélectionnés.

**Point de vigilance** : Les dates des trois derniers films, qui s'étalent entre fin décembre 2020 et début avril 2021, ne seront connues que fin décembre ou début janvier 2021. Les professeurs de lycées professionnels doivent vérifier que les dates de stage de leurs élèves permettent bien le visionnage de trois films en six mois. Certains enseignants de lycées professionnels ont parfois dû organiser deux projections sur une seule demi-journée du fait de ces contraintes de stage.

## Prise en charge financière

---

L'établissement scolaire prend en charge le transport des élèves. Le budget du Prix prend en charge le transport et l'hébergement de deux élèves délégués et de leur enseignant à Paris, en mai 2021, le transport des copies en cas de projection organisée spécifiquement et les places de cinéma. Le prix des places est fixé à **4 euros** (gratuit pour un à deux accompagnateurs).

L'académie verse à l'établissement la subvention prenant en charge les places de cinéma.

## Cérémonie de remise du Prix

---

En **mai 2021** aura lieu à la Fémis une rencontre avec des professionnels du cinéma représentant les films sélectionnés. Deux délégués par classe, accompagnés par leur enseignant sont invités à y participer puis, à délibérer pour désigner le film lauréat.

La cérémonie de remise du Prix aura lieu à Paris en **mai 2021**. Elèves et enseignants seront logés pour une nuit dans un hôtel ou une auberge de jeunesse, à Paris (deux personnes par chambre avec lits jumeaux pour les enseignants, trois à quatre personnes par chambre avec lits jumeaux pour les élèves).

Lors de cette cérémonie seront également remis des prix aux meilleures critiques d'élèves publiées sur le site. Le jury de ce Prix de la critique est composé de critiques de cinéma professionnels.

## Site

---

Sur le site du Prix Jean Renoir des lycéens est publiée la liste des classes participant au Prix en 2020-2021 ainsi que celles y ayant participé lors des éditions précédentes. Sont également accessibles les 700 critiques des films écrites par les classes en 2019-2020.

Des fiches pédagogiques, rédigées par le réseau Canopé, seront publiées sur le site. En tant que responsable de la classe participante, chaque enseignant est chargé d'éditer les productions de ses élèves et classes après les avoir corrigées si nécessaire.

**Chaque classe est tenue, pour participer au jury, de publier au moins une critique par film sur le site.** Les critiques peuvent être le fruit d'une rédaction individuelle ou collective.

Le site comporte une partie accessible exclusivement :

- aux **enseignants** au moyen de leur adresse académique et d'un mot de passe qu'ils définissent sur demande sur le site,
- aux **membres du comité de pilotage** du Prix.

Dans cette partie dédiée, les enseignants et les élèves déposent les critiques écrites sur les films visionnés et leurs témoignages.

Les enseignants ont pour tâche :

- de **valider** les critiques et témoignages déposés, qui ne paraissent qu'à cette condition
- de **tenir à jour** le tableau de suivi des dates des projections.

Outre l'espace réservé, le site du Prix comporte :

- des actualités,
- une présentation du projet, des établissements, des cérémonies de remise du Prix,
- les présentations des films, comportant des critiques et des illustrations diverses (vidéos de réalisateurs...),
- des ressources pédagogiques et des témoignages d'élèves.

## Engagement des classes

---

Les classes participant au Prix s'engagent à publier sur le site **au moins une critique par film et un témoignage par rubrique** (remise du prix, participation pendant l'année).

Elles sont invitées à organiser **au moins une projection du film lauréat dans la salle partenaire**, à destination notamment des autres élèves de l'établissement et des parents d'élèves. Lors de cette projection, la classe et les deux délégués l'ayant représentée à Paris expliqueront leur choix. Si cela est possible, une personnalité du cinéma pourra participer à cette projection. Il est souhaitable que les élèves gèrent l'organisation de cette projection, épaulés si nécessaire par leur enseignant. Les conditions de la projection sont définies conjointement avec l'exploitant de la salle partenaire. L'information relative à cette soirée sera relayée sur le site du Prix.

## Retour sur la dernière édition

---

Les sept films sélectionnés pour l'édition 2019-2020 étaient :

- ***Atlantique*** de Mati Diop
- ***Papicha*** de Mounia Meddour

- ***J'ai perdu mon corps*** de Jérémy Clapin
- ***J'accuse*** de Roman Polanski
- ***Un vrai bonhomme*** de Benjamin Parent
- ***It must be heaven*** d'Elia Suleiman
- ***La fille au bracelet*** de Stéphane Demoustier

En 2019-2020 les conditions sanitaires n'ont pas permis de procéder au vote du film lauréat.

Ces informations, ainsi que des critiques des films rédigées par les classes sont accessibles sur le site du Prix : <http://eduscol.education.fr/pjrl>

## Prix de la critique

---

Un prix de la critique récompense chaque année plusieurs des centaines de critiques d'élèves publiées tout au long de l'année sur le site du Prix. Le jury de ce prix est composé de personnalités éminentes du monde de la critique de cinéma :

- Thierry Méranger : Les Cahiers du cinéma
- N.T Bihn : Positif

**Mi-avril 2021**, le comité de sélection du Prix Jean Renoir des lycéens présélectionne une vingtaine de critiques d'élèves puis les transmet aux critiques professionnels qui composent le jury. **Trois à sept critiques d'élèves seront récompensées en mai 2021 lors de la remise du Prix Jean Renoir des lycéens au film lauréat.**

## Conditions d'inscription

---

Ouvert à tous les lycées, le Prix Jean Renoir des lycéens s'adresse prioritairement aux classes de zones rurales, péri-urbaines ou relevant de l'éducation prioritaire et aux classes de lycées professionnels.

- La principale condition de participation au Prix Jean Renoir des lycéens est que le lycée soit déjà inscrit ou s'inscrive à la rentrée 2020 dans le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma ».
- Les classes candidates ne doivent pas bénéficier d'une option cinéma ou d'un autre dispositif cinéma. Aussi, la classe qui postule ne peut être celle qui, dans l'établissement, participe au dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma ».
- Une seule classe par établissement peut participer au Prix.

## Critères de sélection

---

La sélection porte non pas sur des classes mais sur des lycées. L'implication du chef d'établissement et la mobilisation d'une équipe pédagogique sont recherchées. Sont privilégiés les lycées porteurs d'un projet global à moyen terme autour du cinéma, qui mobiliserait d'autres classes que celle qui participera au Prix. L'une des ambitions du Prix Jean Renoir des lycéens est en effet de contribuer à une dynamique pérenne autour du cinéma impliquant un public plus large que les seuls élèves de la classe participante.

Le projet cinéma de l'établissement peut prendre des formes multiples : création d'un ciné-club, organisation de projections débats dans le cinéma partenaire, création d'un journal ou d'un blog de critiques cinéma écrites par les élèves, écriture de scénarios, participation à un

festival de cinéma, etc... L'implication des élèves ayant participé au Prix comme ambassadeurs du cinéma auprès de leurs camarades est à favoriser.

Les CEMEA, organisateurs du Festival international du film d'éducation d'Evreux, sont susceptibles, à travers les éditions décentralisées en région du festival, d'accompagner le lycée candidat dans la construction de son projet. Ce projet peut notamment prendre la forme d'une participation à un « Parcours Jeunes critiques » organisé par les CEMEA, notamment à Evreux pendant le festival international du film d'éducation, ou à Cannes pendant le festival. Des informations complémentaires, ainsi que la liste des référents CEMEA de chaque académie sont disponibles sur la page : <http://cemea.asso.fr/spip.php?article4485>.

Afin de garantir la cohérence du Prix Jean Renoir des lycéens avec les autres actions contribuant au parcours d'éducation artistique et culturel, il est souhaitable que le Prix Jean Renoir des lycéens soit intégré au projet d'établissement.

Il est également souhaitable que le film lauréat fasse l'objet d'une séance publique animée par les élèves ayant participé au Prix.

## Contacts

---

La personne missionnée par le ministère pour assurer la coordination du Prix, au niveau des établissements, est Aurélia Caton. En cas de difficulté et pour toute question, vous pouvez la contacter au 06.16.96.42.61 ou par mail : [coordination.renoirdeslyceens@education.gouv.fr](mailto:coordination.renoirdeslyceens@education.gouv.fr)

En cas de questions globales sur l'organisation, vous pouvez contacter Éric Rostand à la DGESCO par mail : [eric.rostand@education.gouv.fr](mailto:eric.rostand@education.gouv.fr)